



Déplacements professionnels

Par papy2766

Bonjour

Je réalise des visites chez des particuliers ou entreprises pour contrôler des travaux de rénovations énergétiques. Je ne me rends jamais au siège de l'entreprise qui se trouve à 65 kms de mon domicile, d'ailleurs je n'y ai jamais mis les pieds et ne connaît personne (à part au tel). J'utilise mon véhicule personnel. Je suis indemnisé à hauteur de 0.38? du kilomètre mais aucun temps de déplacement n'est comptabilisé dans mes heures travaillées.

- Est ce normal ? mon employeur ne me répond pas à ce sujet.
- Les 0.38? correspond à quoi et d'près quel barème vu que ce montant est identique pour tous le monde (2cv ou 9cv) ?
- Et le premier trajet (départ domicile) et le dernier (retour domicile) sont ils considérés comme ceux de la journée ?

Merci pour vos retours.